



VAL-O-VENT 2019

Avis de course

Lac Matapédia, Val-Brillant les 9 & 10 mars 2019

La Corporation *Fenêtre lac Matapédia* vous invite à participer à la compétition de kite sur neige « **Val-O-Vent 2019** ». Cet évènement compte pour la deuxième et dernière étape du **Challenge de kite du Québec**; organisé conjointement avec la Coupe Wax Team de Trois-Rivières.

Pour des informations supplémentaires, consultez les pages Facebook :

<https://www.facebook.com/kitelacmatapedia/>

1. Avis de course

1.1 **Date** : samedi 9 et dimanche 10 mars 2019

1.2 **Lieu** : Marina de Val-Brillant
8, rue des Cèdres
Val-Brillant, Québec G0J 3L0

1.3 **Organisateur** : La Corporation Fenêtre lac Matapédia

1.4 **Logistique** : Comité Val-O-Vent

1.5 **Inscription**: À l'accueil de la marina, à partir de 9h00 les jours de l'évènement

1.6 **L'épreuve est régie par** :

- Les règles de course à voile *Racing rules of sailing (RRS) 2017-2020 (Kiteboard competition rules)* tel que publié par la Fédération Internationale de Voile (ISAF)
- L'Avis de course
- Les Instructions de course

1.7 **Admissibilité** : Tous les types de cerfs-volants de traction (i.e. dirigé à l'aide de lignes) sans limite de grandeur ni de configuration (Flex, boudin ou caisson). Les coureurs peuvent utiliser soit des skis soit une planche à neige. Les kitewings et tout autre engin qui offrent une traction par le vent sont permis sans limite de grandeur. Les coureurs peuvent utiliser des skis, planche à neige ou patins portés aux pieds, sans limites de longueur ou de largeur. Les buggys et chars à glace ne sont pas permis.



VAL-O-VENT 2019

Avis de course

1.8 Divisions :

- Homme ou femme ou junior (15 ans et moins)
- Paraski Flex ,boudin ou ouvert (Flex, boudin et caisson)
- Ski ou planche
- Compétition ou sportif

1.9 Repas :

Les repas du midi de samedi et dimanche sont inclus; Un lunch sera servi aux coureurs à l'extérieur.

2. Inscriptions et consignes

2.1 **Inscriptions :** Les coureur(e)s admissibles peuvent s'inscrire avant 10h00 à chaque jour en complétant le formulaire prévu et accompagné des frais d'inscription requis. Les inscriptions auront lieu dans la salle communautaire de la marina de Val-Brillant.

2.2 **Instructions de course :** Les instructions de courses seront communiquées durant la réunion des coureurs et affichées sur le tableau officiel d'affichage.

2.3 **Frais :** Les frais d'inscription sont fixés à 40 \$ par jour ou de **60 \$** pour les deux jours et sont gratuits pour les juniors (15 ans et moins) accompagnés d'un adulte inscrit.

2.4 **Réunion des coureurs :** Une réunion des coureurs aura lieu avant chaque journée de course à 9h00 à la salle communautaire de la marina. Les parcours seront annoncés lors de cette réunion et affichés sur le tableau officiel d'affichage.

2.5 **Tableau officiel d'affichage :** Un tableau officiel sera affiché dans la salle communautaire de la marina pour toute information relative aux AVIS et RÉSULTATS.

2.6 **Parcours :** Les parcours seront de type montée et descente au vent. Une course longue distance pourra être tenue selon les conditions météo. Les parcours seront précisés et décrits lors de la réunion des coureurs.

2.7 **Marques et bouées :** L'utilisation de marques et de bouées est laissée à la discrétion du comité de course. La description des marques et bouées se fera lors de la réunion des coureurs.



VAL-O-VENT 2019

Avis de course

- 2.8 **Zone de course** : Une carte des zones de course sera affichée au tableau officiel lors de la période d'inscriptions. La carte indiquera aussi les zones interdites pour assurer la sécurité des coureurs et des observateurs.
- 2.9 **Début et fin de chaque course** : Le premier départ sera lancé après l'annonce du directeur de course. Le dernier départ ne peut être donné après 16h00 le samedi. Le dimanche, le dernier départ ne peut être donné après 15h00.
- 2.10 **Casque** : Le port du casque est obligatoire.
- 2.11 **Compilation et classement de la manche**: Un pointage est calculé dans chaque division pour chaque type d'épreuves. Un classement final compilant les pointages des meilleurs résultats de chaque coureur couronne le champion de l'épreuve, et ce pour chaque division de coureur. Un minimum de trois (3) inscriptions est requis pour constituer une division sinon elles seront regroupées pour former des groupes d'au moins trois participants.
- 2.12 **Pointage** : Le système de pointage consiste à donner un nombre de points en fonction du rang d'entrée pour chaque division (système à points minimum de l'Annexe A des RRS). Le coureur ayant accumulé le moins de points au total des épreuves parmi les coureurs de sa division se verra couronné champion de la compétition pour sa division.
- 2.13 **Compilation et classement du Challenge du Québec** : Le classement compilant les pointages des manches de la **Coupe Wax-Team** et du **Val-O-Vent** et tel qu'établi par chaque comité organisateur couronne les champions du **Challenge de kite du Québec**, et ce pour chaque division.
- 2.14 **Décharge et responsabilité** : Les coureurs participent à la course entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'accepte aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve. La participation à l'événement et aux courses est à la discrétion de chaque participant et à leurs risques.
- 2.15 **Vent minimum** : La force de vent minimum pour lancer une course est laissée à la discrétion du comité organisateur en fonction des conditions des surfaces et des conditions météorologiques.



VAL-O-VENT 2019

Avis de course

- 2.16 **Annulation** : Le comité de course se réserve le droit d'annuler une course en cours par manque de vent, à cause des conditions météo changeantes ou s'il juge qu'il n'est pas sécuritaire de compléter la course par manque de visibilité ou pour toute autre condition constituant un risque. Une course peut être annulée même si des coureurs ont déjà franchi la ligne d'arrivée. Les résultats d'une course annulée ne sont pas utilisés dans le calcul du classement.
- 2.17 **Pénalité et disqualification** : Les décisions du comité de réclamation sont finales et sans appel tel que prévu à l'article 70.5 des RRS. Les plaintes et pénalités seront jugées par ce comité cas par cas. Les règles générales seront appliquées pour tous de façon juste et équitable.

3. Horaire, hébergement et autres informations

Voir la page Facebook : <https://www.facebook.com/kitelacmatapedia/>

Hébergements à Val-Brillant voir :

<http://www.gitegrandperenicole.qc.ca/fr/>

<http://www.labeteaquimper.com/>

Hébergements à Amqui ou dans La Matapédia voir :

<http://www.selectotelamqui.com/>

<http://www.auberge-ambassadeur.com/>

ou

<https://www.lamatapedia.ca/fr/vivez-la-matapedia-a.html>